

# La Lettre de l'Agglo



Lettre d'information du projet de communauté d'agglomération



Editorial

**Alain Maurice**

Maire de Valence  
Président de  
Valence Major

## Les enjeux de la mobilité dans l'agglomération valentinoise

Parmi les éléments constitutifs d'une communauté d'agglomération, la mobilité est une thématique essentielle. L'augmentation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des habitants de l'agglomération valentinoise, mais aussi entre leur domicile et le lieu où ils pratiquent leurs activités de loisirs culturels et sportifs, placent ces besoins au cœur de nos préoccupations.

L'organisation des transports urbains est une compétence obligatoire d'une communauté d'agglomération. Cela ne signifie pas pour autant que nous puissions nous contenter de transférer cette compétence des communes vers l'intercommunalité sans une vision prospective sur les enjeux du futur. A l'heure du développement durable, une collectivité moderne se doit de réfléchir sur le long terme aux questions de mobilité et de déplacements.

Il convient de partir de l'expérience de Valence Major dans ce domaine et de poursuivre les efforts menés pour répondre à de nouveaux défis : organiser une desserte équilibrée et raisonnée du territoire de la communauté afin

de répondre au mieux aux besoins des habitants, porter les réflexions sur de nouveaux modes de déplacements et promouvoir les connexions entre les différents modes de transport : bus, train, vélo, véhicules individuels etc. Pour cela, nous pouvons nous inspirer des expériences menées dans d'autres communautés d'agglomération, notamment Chambéry Métropole avec laquelle l'agglomération valentinoise partage de nombreuses similitudes. Le dialogue avec les usagers, les entreprises et les associations nourrira notre réflexion et permettra d'enrichir le projet de territoire que nous construisons ensemble.

Dans ce contexte comment penser les déplacements de demain ? Nous souhaitons d'ores et déjà que les habitants du Grand Valentinoise puissent se rendre jusqu'à la gare Valence TGV avec notre réseau de transports urbains. C'est pourquoi avec les communautés de communes de Romans et Bourg-de-Péage, nous envisageons dès 2010 la constitution d'un seul périmètre de transports urbains pour cette compétence transports que nous

souhaitons très rapidement gérer en commun en mutualisant nos moyens.

Toutes ces questions sont abordées dans cette deuxième Lettre de l'Agglo. Elle est aussi l'occasion de faire un point d'étape sur notre projet de construction de la communauté d'agglomération avec notamment la synthèse de la démarche engagée par Henri-Jean Arnaud et Pierre-Antoine Landel.

### Sommaire

- Editorial ..... p. 1
- Entretien, Pierre Trapier, Vice-Président chargé des déplacements urbains ..... p. 2
- L'actualité du projet de communauté d'agglomération, Henri-Jean Arnaud et Pierre-Antoine Landel, Vice-Présidents chargé du projet ..... p. 3

# “Promouvoir l’intermodalité dans l’agglomération valentinoise”

## Entretien

### Pierre Trapier

Maire de Portes-lès-Valence  
Vice-Président chargé des déplacements urbains



#### **- Comment peuvent être traités les enjeux des déplacements dans le projet d’agglomération ?**

Le projet d’agglomération a vocation à définir une politique cohérente des déplacements au service du développement durable, des habitants, et à irriguer l’ensemble du territoire.

Qu’on habite en ville, en zones périurbaines ou rurales, le droit à la mobilité doit être garanti à tous. Nous aurons donc à relever le défi de desservir toutes les zones. Dans ce souci de « cohérence », la question des transports et des déplacements est abordée aujourd’hui avec une philosophie tendant à réduire « l’invasion » de l’automobile dans les zones convenablement desservies par les transports en commun et à mieux irriguer les autres territoires.

C’est donc, à partir d’une démarche de coopération intercommunale qu’une politique de transport trouvera toute sa pertinence en proposant une offre diversifiée pour qu’elle soit toujours socialement juste et efficace.

#### **- Cela signifie t-il que cet affichage appelle à définir un véritable Périmètre de Transports Urbains (PTU) ?**

L’objectif affiché est clair : sur un territoire partagé, il s’agit de rendre complémentaires les différents réseaux existants afin qu’ils soient plus performants et attractifs pour les usagers. Ainsi, la loi favorise la coopération entre autorités organisatrices de transport (AOT) à travers par exemple, la création d’un syndicat mixte de transport. Cet encouragement à la coopération est dicté par le constat suivant : les trajets domicile-travail, compte-tenu de la communauté d’agglomération, peuvent être réalisés sur le périmètre de plusieurs autorités organisatrices de transport. Le périmètre de transport urbain est donc très important puisque c’est à l’intérieur de celui-ci qu’est instauré le « versement transport » (VT), taxe instituée en 1970 et prélevée sur les employeurs publics ou privés de plus de 9 salariés installés sur le périmètre. Le produit du VT est affecté au financement du transport urbain et voyageur.

Les objectifs qui pourraient être dévolus à un syndicat mixte consisteraient à coordonner les services organisés par les AOT, à mettre en place un système d’informations à l’attention des usagers, ainsi qu’à travailler à une tarification unique. Cette démarche volontariste dépasse d’ailleurs la dimension d’un PTU. Par exemple, la Région Rhône-Alpes et Valence Major ont élaboré en étroite partenariat une convention permettant la mise en place d’un titre combiné « TER + CTAV » sur la carte OÙRA !. Ce dispositif qui concerne l’abonnement mensuel va permettre la libre circulation sur un parcours TER et le réseau urbain de l’agglomération valentinoise. Cette démarche nouvelle contribue à promouvoir une réelle complémentarité des modes

de transport. C’est pourquoi, les principes d’intermodalité et la volonté d’assurer l’interconnexion entre les modes de transport seront au coeur du projet d’agglomération.

#### **- Comment le projet politique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) s’intègre-t-il dans celui de la communauté d’agglomération ?**

La loi sur l’air de 1996 a rendu obligatoire le PDU pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le PDU est un schéma contenant les grands principes d’organisation de déplacements privilégiant les modes alternatifs à la voiture. Le projet d’agglomération passe inévitablement par un renforcement des liens entre le PDU et les documents d’urbanisme (schéma de cohérence territoriale et plan local d’urbanisme) : les politiques urbaines et de transport sont en effet intimement liées. Ainsi, la loi institue à ce titre une véritable prédominance du PDU sur le plan local d’urbanisme. L’objectif d’une telle mesure consiste à limiter le recours à la voiture, là où les conditions de desserte par les transports publics réguliers permettent de répondre aux obligations imposées par les plans locaux d’urbanisme.

#### **- Vous êtes Vice-Président de Valence Major chargé des déplacements, quelles analyses faites-vous du PDU sur l’agglomération valentinoise ?**

D’abord, il convient de souligner la démarche de concertation et l’implication des élus des 7 communes pour mettre en oeuvre les orientations du PDU au plus près des besoins. Prenons le réseau CTAV : en septembre 2009, il conjuguera cadencement et développement de l’offre. Dans ses travaux, la Commission déplacements de Valence Major a tenu à associer les usagers, les élus et l’exploitant du réseau. C’est exigeant, mais ça marche !

Depuis le 1er février 2009, les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent utiliser le service PMR développé par Valence Major jusqu’à la gare TGV. La concertation, c’est aussi efficace ! C’est dans cet état d’esprit que se décline le PDU. Par exemple, les Plans de Déplacements Entreprises et Administrations (PDE et PDA) devraient prendre un réel élan avec la prise en charge par l’employeur de 50% du coût du titre d’abonnement pour le salarié. C’est un droit nouveau pour tous les salariés du privé comme du public. La mise en oeuvre de solutions qui privilégient les modes alternatifs à la voiture est donc en cours... Citons encore le schéma directeur d’accessibilité des transports, le schéma cyclable d’agglomération, la promotion du vélo en centre ville, les parcs-relais, mais aussi l’aménagement des axes structurants à partir du Pôle Bus pour mieux circuler, les navettes de centre-ville.

Il y aura aussi des bus moins polluants et plus confortables, sans oublier bien sûr l’annonce de l’ouverture de la ligne SNCF sur la rive gauche du Rhône au transport régional, qui là encore nous amène à repenser les modes de déplacement en termes totalement inédits, conformément aux orientations du Grenelle de l’environnement.

# L'actualité du projet de communauté d'agglomération

**Henri-Jean Arnaud et Pierre-Antoine Landel**

Vice-Présidents de Valence Major chargés du projet de communauté d'agglomération

## - Quel bilan faites-vous de ces six derniers mois ?

Depuis la première séance de la Commission Projet d'agglomération, le projet a bien avancé. Les groupes de travail thématiques mis en place à l'issue de cette séance se sont rencontrés en moyenne trois fois et ont travaillé sur les problématiques qui leur avaient été confiées.

Pour mémoire, quatre groupes de travail ont été mis en place : un premier groupe dédié aux compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération, un deuxième sur les compétences optionnelles et facultatives, un troisième sur la thématique de la gouvernance et enfin un quatrième qui avait pour mission d'étudier les impacts financiers et fiscaux induits par la création de la communauté d'agglomération.

Au terme de ce premier cycle de réflexion, la Commission Projet d'agglomération s'est réunie une deuxième fois, le mercredi 4 février au Cep du Prieuré à Saint-Péray. Cette journée dédiée au projet de communauté d'agglomération a mobilisé près de 80 personnes, élus et techniciens des communes allant du plateau de l'Ardèche aux contreforts du Vercors. Les co-animateurs des groupes de travail ont restitué la synthèse de ces groupes.

## - Où en est l'étude financière et fiscale ?

Michel Klopfer, consultant retenu pour mener l'étude financière et fiscale, a restitué, durant l'après-midi, les premiers éléments de l'étude : incidence de la fusion des communautés pour le contribuable, incidence de la fusion des communautés sur les ressources des communes membres et incidence de la fusion des communautés sur la dotation de l'Etat que pourrait percevoir la future communauté d'agglomération.

## - Quelle synthèse peut-on faire des groupes de travail ?

Nous pouvons en faire une synthèse en 3 axes :

- *le principe de subsidiarité et le rôle de proximité des communes* : la communauté d'agglomération a vocation à mettre en œuvre de grands projets structurants et à offrir une meilleure qualité de service sur l'ensemble du territoire. Les communes conserveront leurs prérogatives en ce qui concerne les actions de proximité,

- *le champ des compétences retenues* : outre les compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération le groupe de travail sur les compétences optionnelles et facultatives propose de transférer, au titre des compétences optionnelles, l'environnement, la voirie et le stationnement d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et l'assainissement.

- *la gouvernance de la future entité intercommunale* : les membres du groupe « gouvernance » ont affirmé une volonté forte de garantir aux communes une réelle place afin que leurs

intérêts ne soient pas occultés au profit de la communauté d'agglomération. Des propositions en terme de nombre de représentants au conseil communautaire, de mise en place d'instances complémentaires tels le conseil des maires et les commissions locales, ont été formulées sur la base de différentes hypothèses (critères démographiques, nombre minimum de représentants par commune...).

## - Qu'en est-il des réflexions menées sur le périmètre de la future communauté d'agglomération ?

A l'heure actuelle, rien n'est encore déterminé. Cependant, les réflexions sur le périmètre ont permis de dégager plusieurs scénarii possibles : un premier serait celui de la construction d'une Communauté d'agglomération sur le bassin valentinois, à côté d'une éventuelle Communauté d'agglomération sur le bassin romano-péageois. Ces dernières développeraient des coopérations au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui s'inscrirait dans la recherche de 4 principes : favoriser le renouvellement urbain, articuler urbanisme et transports collectifs, diversifier et améliorer l'habitat, accompagner un développement économique durable intégrant protection et valorisation des espaces naturels et agricoles.

Cette démarche devrait être complétée par des coopérations renforcées entre les bassins de vie dans le domaine des transports et du développement de la zone Rovaltain. Ces coopérations pourraient être renforcées dans le cadre des Contrats de Développement Rhône-Alpes en cours, que sont Drôme des Collines et Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC), mais aussi des projets dans le cadre des transports et du grand projet RoValTain. Ce n'est qu'à terme, en fonction des besoins, que serait envisagée une fusion des agglomérations.

Un autre scénario serait celui de la "grande agglomération" qui intégrerait les bassins de vie de Valence et de Romans-Bourg de Péage, avec une adhésion plus ou moins importante des communes environnantes, au gré des décisions de chacune des communes concernées. A une approche fédérale s'inscrivant dans le développement de relations entre des territoires porteurs de solidarités anciennes, serait préférée une structure nouvelle, aux contours plus vastes, nécessitant la recherche de formes de gouvernance nouvelles.

Pour faire suite à la Commission du 4 février, il a été convenu que les communes engagées dans la réflexion soient consultées sur le périmètre souhaité.

## - Quelles sont les prochaines grandes étapes de ce projet ?

L'étude financière montre qu'il est pertinent de distinguer deux étapes, du fait des règles de calcul des dotations de l'Etat. La première consisterait début 2010 en la création d'une Communauté d'agglomération sur les communes drômoises non fédérées au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (Valence, Bourg-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Beaumont-lès-Valence, Montéleger et les communes du Groupement Intercommunal de Chabeuil).

# L'actualité du projet de communauté d'agglomération

Ensuite, la Communauté d'agglomération nouvellement créée et les communautés de communes existantes pourront fusionner dès 2011 afin d'atteindre, à terme, le périmètre pour lequel les communes se seront prononcées.

**Avez-vous prévu la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne?**

Le dispositif mis en place pour créer la Communauté d'agglomération continue d'exister et va même évoluer avec la mise en place d'une instance de participation citoyenne. Parce que le projet de communauté d'agglomération concerne également le quotidien des habitants du territoire Drôme Ardèche Centre, le Conseil Local de Développement Valence-Drôme- Ardèche- Centre (Valdac) engage une réflexion citoyenne pour accompagner le projet de communauté d'agglomération.

Un groupe de travail chargé de suivre ce projet, va être mis en place dès le mois d'avril 2009. Ce groupe aura pour but de permettre aux acteurs du territoire citoyens, responsables associatifs, entrepreneurs, syndicalistes et institutionnels d'apporter un regard citoyen dans la construction de cette nouvelle intercommunalité et d'émettre des propositions et des idées sur le devenir de leur territoire.

## **Vous êtes intéressés pour participer au projet de communauté d'agglomération ?**

Vous pouvez vous inscrire dès à présent au Conseil Local de Développement et intégrer le groupe chargé de suivre l'avancée de la mise en place de la Communauté d'agglomération en remplissant et en retournant auprès du CDRA Valdac le bulletin d'inscription ci-dessous ou vous rendant sur le site internet du CLD, [www.valdac.fr](http://www.valdac.fr), onglet Conseil Local de Développement puis rubrique "nous contacter".

*Afin que le groupe puisse se réunir rapidement, merci de vous faire connaître au plus tard le 31 mars.*

## **Pour en savoir plus...**

### **... sur la Lettre de l'Agglo et les Soirées de l'Agglo**

Retrouvez les bulletins de la *Lettre de l'Agglo* en téléchargement sur le site internet de Valence Major [www.valence-major.fr](http://www.valence-major.fr). Vous pourrez également vous y inscrire pour recevoir les dates des prochaines *Soirées de l'Agglo*.

### **... sur les déplacements dans l'agglomération valentinoise**

Une plaquette d'informations sur le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération valentinoise est disponible sur le site internet de Valence Major : [ww.valence-major.fr](http://ww.valence-major.fr), rubrique "vivre l'agglo".

Et prochainement, de nouvelles brochures sur les modes de déplacements doux seront disponibles : "le guide malin des déplacements urbains", "Plan de Déplacements Etablissements scolaires", "Plan guide vélo d'agglomération"...

De nombreuses informations sont disponibles sur le site internet dédiés aux transports en commun de la CTAV : [www.ctav.fr](http://www.ctav.fr)

## **Les partenaires**

Communauté de Communes Rhône Crussol  
Communauté de Communes du Pays de Crussol  
Communauté de Communes Les 2 Chênes  
Communauté de Communes Confluences Drôme Ardèche  
CDRA Valence Drôme Ardèche Centre  
Communauté de Communes du Canton de Bourg de Péage  
Communauté de communes du Pays de Romans

Directeur de la publication: Alain Maurice  
Conception graphique et rédaction : Marie Laye février 2009  
Impression: Original - 1200 exemplaires

## **Bulletin d'inscription CLD**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Profession : .....

N° de téléphone : ..... mail : .....

Participation au groupe chargé de suivre le projet de communauté d'agglomération : oui  non   
adresse : CLD Valdac SMEOV - Château du Bousquet 07800 Saint Laurent du Pape 04 75 60 77 84